

RÈGLEMENT DE JEU PROLIANS – dénommé « LES PROLIANS DAYS »
Du 1^{er} JUIN au 31 JUILLET 2026

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La SOCIÉTÉ DE GESTION DE SERVICES COMMUNS DU GROUPE DESCOURS & CABAUD - SOGEDESCA, Société Anonyme au capital de 500 000 euros, dont le siège social est à LYON (69002) – 10 rue Général Plessier, et dont le numéro unique d'identification est 965 507 684 RCS LYON (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») – organise du 1^{er} juin 2026 au 31 juillet 2026 pour l'enseigne PROLIANS du Groupe DESCOURS & CABAUD un jeu-concours intitulé « **LES PROLIANS DAYS** » (ci-après désigné « le Jeu ») avec obligation d'achat dans les points de vente des filiales du Groupe DESCOURS & CABAUD sous enseigne « PROLIANS » participants à l'opération dont la liste figure en annexe et sur le site e-commerce www.prolians.fr.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix auquel il pourrait éventuellement prétendre.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, ou toute personne morale, ayant la qualité de professionnel, en compte client PROLIANS, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des clients « Grands Comptes » (sauf PME CENTRALE, HA+PME, SYNERGIE PLUS, GESEC et GAIN PROMEO), des clients collectivités, administrations, santé et des salariés des sociétés du Groupe DESCOURS & CABAUD (ci-après dénommée « le Participant »).

3.2. Toute participation au Jeu ne sera toutefois définitivement validée que si le Participant est à jour de l'ensemble de ses règlements et qu'aucun litige d'aucune sorte n'existe avec une agence PROLIANS.

ARTICLE 4 - PRINCIPE ET MODALITÉS DU JEU

4.1 La participation au Jeu est ouverte selon les conditions suivantes :

- Pour les achats en point de vente physique : à partir du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 31 juillet 2026 selon les horaires d'ouverture en vigueur ; et
- Pour les achats sur le site e-commerce : à partir du 1 juin 2026 dès la mise en ligne du jeu et jusqu'au 31 juillet 2026 à 18h.

4.2. La participation au Jeu s'effectue comme suit :

4.2.1. Pour les achats effectués en emporté magasin dans l'un des points de vente physiques de l'enseigne PROLIANS participants à l'opération listés en annexe

D'une part, pour tout achat en emporté magasin, durant la période de validité du Jeu, dans l'un des points de vente concernés, d'un montant au moins égal à 100€ HT à l'occasion d'un même passage en caisse sur les familles de produits quincaillerie, outillage et fournitures industrielles (QUOFI) et/ou génie climatique et sanitaire (GCS), le Participant pourra tenter de remporter l'un des 47 960 mis en jeu, dont la description figure à l'article 5.1 ci-dessous, en procédant au jeu du pile ou face avec le jeton mis à disposition en magasin.

Il est possible d'effectuer un seul lancer de jeton par passage en caisse, sans limitation du nombre de passages en caisse par jour et par participant.

D'autre part, ce même panier, uniquement s'il est acheté par le Participant entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2026, lui permet d'être automatiquement inscrit au tirage au sort dont les modalités et les lots sont stipulés aux articles 5.1 et 6.2 ci-dessous (ci-après le « **Tirage au sort n°1** »).

4.2.2. Pour les achats effectués sur le site e-commerce prolians.fr

Pour toute commande sur le site prolians.fr, durant la période de validité du Jeu, d'un montant au moins égal à 100€ HT, hors frais de livraison, sur les produits disponibles sur prolians.fr le Participant pourra tenter de remporter l'un des 2 027 lots mis en jeu, dont la description figure à l'article 5.1 ci-dessous, en jouant en ligne à l'instant gagnant « Pile ou face ».

Cet instant gagnant ouvert correspond à une programmation informatique déterminant le moment exact (date, heure, minute et seconde exacte) de mise en jeu d'une des dotations mentionnées à l'article 5.

Pour pouvoir concourir à l'instant gagnant, le Participant, le jour de sa commande, en cliquant sur la bannière « LES PROLIANS DAYS » présente sur la page de confirmation de commande, devra jouer au jeu « Pile ou face » en lançant le jeton.

Si le Participant quitte le jeu en cours avant de l'avoir terminé, il ne pourra pas retenter sa chance pour cette même commande. En revanche, si le Participant effectue une nouvelle commande éligible, il pourra à nouveau tenter sa chance.

Le participant tombe sur la face « gagné » du jeton :

- S'il est le premier à concourir à la dotation mise en jeu suite à la programmation informatique, le Participant remporte un lot.
- S'il n'est pas le premier à concourir à la dotation mise en jeu suite à la programmation informatique, le Participant ne remporte pas de lot et devra faire une nouvelle commande éligible et lancer le jeton de nouveau.

Une fois la dotation mise en jeu remportée, la prochaine dotation sera mise en jeu par la programmation informatique. La Société Organisatrice n'a aucun contrôle sur la programmation informatique.

Le Participant ayant remporté un lot au titre de l'instant gagnant « Pile ou Face » et qui passerait une nouvelle commande éligible pourra rejouer au jeu en ligne mais ne pourra pas remporter de second lot.

4.2.3. Pour les achats effectués en magasin ou sur le site e-commerce prolians.fr

Pour tout achat dans l'un des points de vente concernés sur les familles de produits quincaillerie, outillage et fournitures industrielles (QUOFI) et/ou génie climatique et sanitaire (GCS), ou toute commande sur le site prolians.fr, passés durant la période de validité du Jeu, d'un montant au moins égal à 100€ HT, hors frais de livraison pour les commandes en ligne, le Participant sera automatiquement inscrit au tirage au sort réalisé en fin d'opération dont les modalités et les lots sont stipulés aux articles 5.1 et 6.4 ci-dessous (ci-après le « **Tirage au sort n°2** »).

4.3. Pour permettre à tout joueur d'avoir une chance de gagner, la participation au Jeu implique une attitude loyale, supposant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs. Toute participation à l'un des jeux vaut acceptation du présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées ou de tentatives de fraude.

ARTICLE 5 – DOTATION

5.1 Les dotations mises en jeu pour l'opération « **LES PROLIANS DAYS** » sont réparties de la manière suivante :

Mécanique magasin : Pile ou Face : Pour tout passage éligible conformément à l'article 4.2.1 ci-dessus.

Lot	Quantité	Prix public moyen TTC constaté
Bon d'achat prolians.fr de 30 €* 	9 000	-
Dotation de 10 € sur la cagnotte PROLIANS & MOI 	4 760	-
T-shirt personnalisé « PROLIANS DAYS » 	22 700	2,89€
Ballon gonflable personnalisé PROLIANS 	11 500	2,50€

*Les bons d'achats prolians.fr sont non-sécables, utilisables uniquement pour toute commande web de produits d'un montant minimum de 250€ HT hors frais de livraison.

Mécanique magasin : Tirage au sort n°1 : Pour tout passage en caisse éligible conformément à l'article 4.2.1 ci-dessus.

Lot	Quantité	Prix public moyen TTC constaté
Plancha 2 brûleurs 	223	109,90€

Mécanique web : « Pile ou face » : Pour toute commande sur le site prolians.fr éligible conformément à l'article 4.2.2 ci-dessus.

Lot	Quantité	Prix public moyen TTC constaté
Plancha 2 brûleurs	27	109,90€
Bon d'achat prolians.fr de 30 €*	2 000	-

*Les bons d'achats prolians.fr sont non-sécables, utilisables uniquement pour toute commande web de produits d'un montant minimum de 250€ HT hors frais de livraison.

Mécanique magasin et web : Tirage au sort n°2 : Pour tout passage en caisse ou pour toute commande sur le site prolians.fr éligible conformément à l'article 4.2.3 ci-dessus.

Lot	Quantité	Prix public moyen TTC constaté
Véhicule neuf Peugeot Partner III Fourgon M Diesel 100ch: Couleur blanche Icy, boite manuelle 6 rapports, Puissance 100 CV Airbags Conducteur et Passager Régulateur-limiteur de vitesse...	1	29 216 €

5.2 La valeur des dotations correspond au prix public moyen TTC pratiqué ou estimé au jour de la rédaction du règlement et est susceptible de variation.

Les photographies ou autres illustrations utilisées pour présenter les lots dans tout support de présentation du Jeu n'ont pas valeur contractuelle.

5.3. Les lots sont non modifiables, non remboursables, non échangeables, non cessibles et ne pourront donner lieu à aucune remise de leur valeur en argent (totale ou partielle) ni à leur échange ou remplacement contre d'autres biens et services de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit. En cas d'indisponibilité des dotations initialement présentées, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente.

5.4. En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition du prix ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier du prix pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 – RÉSULTATS ET REMISE

6.1. Résultat et remise des lots du pile ou face

Si le Participant lance le jeton :

- La face du jeton bleu avec écrit en rouge « perdu », alors il ne remporte aucun lot,
- La face du jeton bleu avec écrit en rouge « gagné », il remporte l'un des 47 960 lots mis en jeu.

Les lots gagnés seront remis en main propre par un collaborateur, à la caisse du point de vente PROLIANS de la participation. En cas de perte, aucun coupon PROLIANS & MOI ou Prolians.fr ne sera redistribué.

6.2. Résultat et remise des lots du Tirage au sort n°1

Toutes les participations valides et éligibles seront collectées par la Société Organisatrice via son système informatique.

La désignation des 223 gagnants du Tirage au sort n°1 se fera au moyen d'un tirage au sort effectué à l'issue de l'opération au plus tard le 16 juillet 2026 par le service marketing de la Société Organisatrice, au moyen d'une fonction aléatoire, parmi les participations valides. Le Participant gagnant recevra soit un appel téléphonique soit un mail de confirmation de gain.

Les dotations seront remises directement aux gagnants en mains propres dans le point de vente PROLIANS de leur participation et sur rendez-vous.

Tout Participant gagnant qui ne serait pas venu récupérer son lot au plus tard le 30 novembre 2026 sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. Le lot ne sera pas réattribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de la Société Organisatrice.

6.3. Résultats et remise des lots du Jeu « Pile ou Face » sur prolians.fr

Si le Participant tombe :

- sur la face « gagné » désignant un lot, il remporte le lot correspondant ; ou
- sur la face « perdu » ne désignant aucun lot, il ne remporte aucun lot.

Le Participant gagnant recevra un mail de confirmation de gain sur l'adresse mail attachée à son compte client et ce mail lui indiquera les modalités de remise du lot.

Les dotations seront remises directement aux gagnants en mains propres dans le point de vente PROLIANS le plus proche et sur rendez-vous.

Tout Participant gagnant qui ne serait pas venu récupérer au plus tard le 30 novembre 2026 sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. Le lot ne sera pas réattribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de la société Organisatrice.

6.4. Résultat et remise des lots du Tirage au sort n°2

Toutes les participations valides et éligibles des Participants seront collectées par la Société Organisatrice via son système informatique.

La désignation du gagnant unique du Tirage au sort n°2 se fera au moyen d'un tirage au sort effectué à l'issue de l'opération, au plus tard le 28 août 2026 par un huissier indépendant de la Société Organisatrice à savoir l'étude :

SCP GUERIN & BOURGEAC

Siège : 130 rue de Courcelles 75017 Paris
SIREN : 524 203 189
Téléphone : 01 45 63 71 63
Email : contact@huissiers-pgb.fr

Le Participant gagnant recevra soit un appel téléphonique soit un mail de confirmation de gain conformément aux coordonnées de son compte client prolians.fr.

La dotation sera remise directement au gagnant en mains propres dans le point de vente PROLIANS de sa participation et sur rendez-vous.

Tout Participant gagnant qui ne serait pas venu récupérer avant le 30 novembre 2026 sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. Le lot ne sera pas réattribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de la Société Organisatrice.

6.5. Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à effectuer toutes vérifications concernant leur identité et qualification professionnelle. A cet égard, il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant à la détermination des gagnants.

6.6. Les dotations ne seront remises qu'aux gagnants à jour de l'ensemble de leurs règlements. Dans le cas contraire, les lots concernés ne leur seront pas attribués. Ils resteront la propriété de la Société Organisatrice.

6.7. Du seul fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise expressément la Société Organisatrice et/ou toute agence PROLIANS, à titre gratuit, à fixer, reproduire, communiquer et diffuser, le cas échéant assorti de légendes, commentaires ou d'autres images et/ou photographies, avec association de ses nom, prénom, dénomination sociale, commune et département de domiciliation, son image telle que reproduite sur toute photographie ou vidéo qui pourrait être prise dans le cadre du Jeu et notamment lors de l'entrée en possession de son lot, à des fins commerciales ou publicitaires, sur tous supports de communication habituellement utilisés par le Groupe DESCOURS & CABAUD et notamment plaquettes et affiches (tous formats) ou réseaux sociaux, pendant une durée de 2 ans à compter de la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 7 – RESERVES ET LIMITES DE RESPONSABILITE

7.1. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. La Société Organisatrice pourra en informer les joueurs par tout moyen de son choix.

7.2. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écarter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

7.3 La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalidier et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer

le prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

7.4. La Société Organisatrice ou toute agence PROLIANS ne fournira aucune prestation de garantie, d'assistance, de mise en jouissance ou de mise à disposition des lots. Elle se dégage de toute responsabilité concernant une éventuelle insatisfaction par rapport à un lot et ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'un événement postérieur à la remise d'un lot. La Société Organisatrice ou toute agence PROLIANS ne pourra ainsi être tenue pour responsables en cas de perte (y compris, sans s'y limiter, de perte indirecte ou consécutive) ou de dommages en lien avec la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

7.5. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable quant à des informations incorrectes, inexactes ou incomplètes communiquées pendant ou en lien avec ce Jeu si ce défaut d'information est dû à une cause indépendante de la volonté de la Société Organisatrice.

7.6. Si, pour quelque raison que ce soit, le présent Jeu ne pouvait se dérouler comme prévu en raison de virus informatiques, de bugs, de falsifications, d'interventions non autorisées, de défaillances techniques ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice faussant ou affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou de retarder le Jeu, sous réserve de directives écrites conformément aux lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 8 – GESTION DES DONNEES

Les informations et données collectées durant l'opération commerciale concernant le Participant sont nécessaires à la gestion de sa participation. Ainsi l'absence de renseignement aux informations demandées peut faire obstacle à la validation de sa participation. Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel, le Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Le Participant peut l'exercer en adressant sa demande par écrit auprès du Service Marketing de la Société Organisatrice en indiquant ses coordonnées (Société, e-mail, adresse et si possible référence client).

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

9.1 La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement de Jeu étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La Société Organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement.

9.2 Toute question relative à l'application du présent règlement ou à son interprétation devra être adressée par écrit à SOGEDESCA, « LES PROLIANS DAYS » - Service Marketing, 10 rue du Général Plessier, 69002 Lyon, dans le délai maximum d'un (1) mois suivant la fin du Jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passer ce délai.

9.3. Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française. En cas de litige relatif à la présentée Opération, le Tribunal de Commerce de Lyon aura compétence exclusive.

9.4. Le présent règlement est disponible pendant toute la durée de l'Opération sur le site.

Fait à LYON, le 24 avril 2026

ANNEXE

Libellé Société	Code Point de Vente	Libellé Point de Vente
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	006	SAINT ETIENNE
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	000	VENISSIEUX
PROLIANS SMG	017	GRENOBLE
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	008	VALENCE
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	007	CLERMONT-FERRAND
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	125	LE PUY EN VELAY
PROLIANS SMG	322	ANNECY (EX MT)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	012	PIERRELATTE
PROLIANS SCHMERBER	474	MULHOUSE (SIB)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	004	ROANNE
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	867	VALENCE (EX QM)
PROLIANS BURDIN MARINGUE	077	MACON (EX MS)
PROLIANS BURDIN MARINGUE	245	BESANCON
PROLIANS SCHMERBER	267	EPINAL (EPH)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	699	ROMANS
PROLIANS BURDIN MARINGUE	492	BELFORT (EX DU)
PROLIANS SMG	009	CHAMBERY (EX MT)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	887	SAINT-ETIENNE (EX PT)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	686	CUSSET
PROLIANS BURDIN MARINGUE	558	BEAUNE
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	752	MONTELIMAR
PROLIANS SMG	300	SAINT-MARTIN D'HERES (EX QM)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	092	SALAISE SUR SANNE
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	983	MONTBRISON
PROLIANS SMG	683	CROLLES
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	251	RILLIEUX
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	770	DARDILLY
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	718	DECINES-CHARPIEU
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	210	VILLEFRANCHE/SAONE (MAILLAND)
PROLIANS BURDIN MARINGUE	343	DIJON (EX DU)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	454	BOURGAIN JALLIEU
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	479	ANNONAY
PROLIANS BURDIN MARINGUE	209	BOURG EN BRESSE (EX MS)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	478	IRIGNY
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	816	AUBENAS
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	103	SAINT CHELY D'APCHER
PROLIANS BURDIN MARINGUE	246	PONTARLIER
PROLIANS SMG	687	MOIRANS
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	744	MONTLUCON
PROLIANS SMG	124	ALBERTVILLE (EX MT)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	137	THIERS

PROLIANS BURDIN MARINGUE	247	DOLE
PROLIANS SCHMERBER	477	COLMAR
PROLIANS SCHMERBER	155	SAINT-DIE DES VOSGES
PROLIANS BURDIN MARINGUE	689	CRISSEY (EX MS)
PROLIANS BURDIN MARINGUE	749	MARCIGNY (EX MS)
PROLIANS BURDIN MARINGUE	250	GRAY
PROLIANS SMG	131	SAINT JEAN DE MAURIENNE (EX MT)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	817	SAINT-FLOUR
PROLIANS BURDIN MARINGUE	228	MONTCEAU LES MINES (EX MS)
PROLIANS SMG	493	SALLANCHES (EX MT)
PROLIANS BURDIN MARINGUE	248	PERRIGNY
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	458	BRIOUDE
PROLIANS SMG	819	THONON (EX QM)
PROLIANS RHONE-ALPES AUVERGNE	102	AURILLAC
PROLIANS SMG	755	BELLEGARDE SUR VALSERINE(FIV)(EX MT)
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	830	ETAMPES
PROLIANS BOSSU CUVELIER	215	SOISSONS
PROLIANS GUERMONT WEBER	060	METZ
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	005	BONNEUIL SUR MARNE
PROLIANS SERVET DUCHEMIN	038	AUXERRE
PROLIANS BOSSU CUVELIER	508	AMIENS
PROLIANS SERVET DUCHEMIN	486	ORLEANS
PROLIANS BOSSU CUVELIER	722	LAON
PROLIANS BOSSU CUVELIER	229	ARRAS
PROLIANS BOSSU CUVELIER	110	DUNKERQUE
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	659	SAINT THIBAUT DES VIGNES
PROLIANS BOSSU CUVELIER	037	SAINT QUENTIN
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	398	MEAUX
PROLIANS GUERMONT WEBER	062	NANCY LUDRES
PROLIANS PREVOT SMETA	237	TROYES
PROLIANS BOSSU CUVELIER	494	WASQUEHAL
PROLIANS BOSSU CUVELIER	399	CHATEAU THIERRY
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	115	BONDOUFLE
PROLIANS SERVET DUCHEMIN	216	NEVERS
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	128	GENNEVILLIERS
PROLIANS PREVOT SMETA	234	SAINT DIZIER
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	700	AUBERVILLIERS
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	430	TREMBLAY
PROLIANS GUERMONT WEBER	095	SARREGUEMINES
PROLIANS GUERMONT WEBER	064	SAINT AVOLD
PROLIANS BOSSU CUVELIER	035	CALAIS
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	684	CREIL
PROLIANS GUERMONT WEBER	268	NANCY (GW)
PROLIANS BOSSU CUVELIER	086	LESQUIN
PROLIANS BOSSU CUVELIER	510	ABBEVILLE
PROLIANS BOSSU CUVELIER	036	ROUBAIX

PROLIANS ILE-DE-FRANCE	878	NEMOURS
PROLIANS BOSSU CUVELIER	461	LENS
PROLIANS BOSSU CUVELIER	757	ARQUES
PROLIANS PREVOT SMETA	239	LANGRES
PROLIANS PREVOT SMETA	238	CHAUMONT
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	175	MASSY
PROLIANS PREVOT SMETA	269	REIMS (PS)
PROLIANS BOSSU CUVELIER	506	ARMENTIERES
PROLIANS ILE-DE-FRANCE	754	ST OUEN L'AUMONE
PROLIANS BOSSU CUVELIER	536	BOULOGNE SUR MER
PROLIANS PREVOT SMETA	235	CHALONS EN CHAMPAGNE
PROLIANS SERVET DUCHEMIN	452	SENS
PROLIANS GUERMONT WEBER	635	SEDAN
PROLIANS BOSSU CUVELIER	559	VALENCIENNES
PROLIANS MARTIN HEULIN	040	ANGERS PORTIERES
PROLIANS CMB	021	LORIENT QUEVEN
PROLIANS CMB	023	QUIMPER
PROLIANS CMB	022	VANNES
PROLIANS CMB	025	BREST
PROLIANS CMB	076	MORLAIX
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	085	LAVAL (INDUSTRIE)
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	205	LE MANS (EX LA)
PROLIANS VAMA DOCKS	072	LA ROCHELLE
PROLIANS CMB	084	PLERIN
PROLIANS VAMA DOCKS	020	LA ROCHE/YON
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	096	RENNES NORD
PROLIANS MARTIN HEULIN	034	CHATEAUROUX
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	028	SAINT MALO
PROLIANS MARTIN HEULIN	924	BOURGES
PROLIANS VAMA DOCKS	564	SAINT-NAZAIRE
PROLIANS VAMA DOCKS	097	NANTES REZE
PROLIANS NORMANDIE	381	CAEN - MONDEVILLE
PROLIANS NORMANDIE	219	SAINT LO - AGNEAUX
PROLIANS MARTIN HEULIN	822	BLOIS
PROLIANS MARTIN HEULIN	066	TOURS
PROLIANS CMB	762	CARHAIX PLOUGUER
PROLIANS NORMANDIE	010	ROUEN
PROLIANS CMB	347	QUIMPERLE
PROLIANS CMB	075	LANNION
PROLIANS CMB	081	PONTIVY
PROLIANS VAMA DOCKS	407	NIORT
PROLIANS VAMA DOCKS	200	CHALLANS
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	230	RENNES SUD
PROLIANS NORMANDIE	726	LE HAVRE
PROLIANS MARTIN HEULIN	823	ROMORANTIN
PROLIANS CMB	304	CONCARNEAU

PROLIANS VAMA DOCKS	167	ST HERBLAIN
PROLIANS NORMANDIE	354	PONT-AUDEMER
PROLIANS NORMANDIE	218	VIRE
PROLIANS VAMA DOCKS	570	LA BAULE
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	231	FOUGERES
PROLIANS VAMA DOCKS	408	FONTENAY LE COMTE
PROLIANS VAMA DOCKS	624	SAINT GILLES CROIX DE VIE
PROLIANS VAMA DOCKS	460	PARTHENAY
PROLIANS MARTIN HEULIN	545	SAUMUR
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	815	CHATEAU GONTIER
PROLIANS VAMA DOCKS	496	LES HERBIERS
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	415	ALENCON (ORNE ACIERS_EX LA)
PROLIANS MARTIN HEULIN	688	TOURS - NOTRE-DAME-D'OE
PROLIANS MARTIN HEULIN	557	THOUARS
PROLIANS VAMA DOCKS	464	MONTAIGU
PROLIANS NORMANDIE	846	VERNOUILLET
PROLIANS MARTIN HEULIN	397	SEGRE
PROLIANS NORMANDIE	663	TOURLAVILLE
PROLIANS NORMANDIE	766	AVRANCHES
PROLIANS VAMA DOCKS	764	ROCHEFORT
PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	311	CHARTRES (QUINC.CHARTRAINED_EX LA)
PROLIANS NORMANDIE	221	CHERBOURG-EQUEURDREVILLE
PROLIANS MARTIN HEULIN	071	CHOLET
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	001	MARSEILLE
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	002	TOULON LA GARDE
PROLIANS BAURES	041	MONTPELLIER
PROLIANS BAURES	048	NIMES
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	056	BEGLES
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	104	TOULON SIX FOURS
PROLIANS BAURES	042	BEZIERS
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	003	NICE
PROLIANS BAURES	141	SETE
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	029	COGNAC
PROLIANS BERNARD PAGES	051	TOULOUSE MONTAUDRAN
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	566	SAINTES
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	101	POITIERS
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	074	ANGOULEME
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	694	LIBOURNE
PROLIANS BAURES	047	NARBONNE
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	944	BOULAZAC
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	121	FREJUS
PROLIANS BAURES	758	VENDARGUES
PROLIANS BAURES	049	PERPIGNAN
PROLIANS BERNARD PAGES	326	MARMANDE
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	610	MERIGNAC
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	395	ROYAN

PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	593	AVIGNON (BS)
PROLIANS BERNARD PAGES	053	AUCH
PROLIANS BERNARD PAGES	055	TARBES
PROLIANS BERNARD PAGES	222	TOULOUSE ST ALBAN
PROLIANS BAURES	118	POLYGONE NORD PERPIGNAN
PROLIANS BERNARD PAGES	054	PAU
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	456	L'ISLE D'ESPAGNAC
PROLIANS BAURES	045	ALES
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	585	APT
PROLIANS BAURES	044	CARCASSONNE
PROLIANS BAURES	828	ST-ANDRE DE SANGONIS
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	724	HYERES (SANIPRO)
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	016	LIMOGES
PROLIANS BERNARD PAGES	068	TOULOUSE COLOMIERS
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	039	BORDEAUX
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	586	ARLES
PROLIANS BERNARD PAGES	052	ALBI
PROLIANS BERNARD PAGES	120	DAX
PROLIANS BAURES	011	AGDE
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	018	VALREAS DEYMIER (BS)
PROLIANS BERNARD PAGES	685	ORTHEZ
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	127	AUBAGNE
PROLIANS BERNARD PAGES	599	BOE
PROLIANS BERNARD PAGES	067	BAYONNE
PROLIANS BAURES	046	MAZAMET
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	591	GAP
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	015	FOS-SUR-MER
PROLIANS BAURES	713	ARGELES
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	860	ISTRES
PROLIANS BERNARD PAGES	213	TOULOUSE THIBAUD
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	590	CAVAILLON
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	768	SAINT-JUNIEN
PROLIANS BAURES	763	LUNEL
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	507	LA TESTE
PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	498	CHATELLERAULT
PROLIANS BAURES	588	BAGNOLS SUR CEZE
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	606	LA CIOTAT
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	601	ORANGE
PROLIANS BAURES	406	MILLAU
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	592	AIX-EN-PROVENCE
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	609	MARTIGUES
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	280	GRIMAUD (EX VT)
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	894	DRAGUIGNAN
PROLIANS PROVENCE COTE D AZUR	157	BRIGNOLES

